

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION : Commune de **BEUZEVILLETTE** (Département de la Seine Maritime – Caux Seine Agglo)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 05 juillet 2018 – sollicitant l'intervention de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle de terrain nu, bordée par des zones pavillonnaires sur deux de ses côtés et cadastrée section **B 549** pour une contenance de 18 266 m².

PLU : Zone AUC au PLU (février 2014), zone d'urbanisation future à dominante résidentielle.

PROJET : Création d'un lotissement d'habitation.
La Commune prévoit 18 logements individuels : 16 en accession et 2 en locatif aidé, selon l'orientation d'aménagement élaborée par le CAUE.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 04 avril 2019 – Avis favorable
Densité : 10 logements/ha.

PROPRIÉTAIRE : **Madame Agnès MONVILLE**

ÉVALUATION DOMANIALE : 03/07/2018

IMPUTATION : **Compte n° 920 800 – BEUZEVILLETTE "Chemin de la Mare"**
Enveloppe projet : 400 000 €

ROUEN le 09 avril 2019

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

23 AVR. 2019

Nicolas HESSE

Gilles GAL